

# Bulletin d'information Mensuel

Novembre 2019

## POUVOIR D'ACHAT = POUVOIR VIVRE

### GIPA : GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT

*Le décret n° 2019-1037 du 8 octobre 2019 modifiant le décret no 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2019. Il fixe, dans ce cadre, la période de référence prise en compte pour la mise en œuvre de cette indemnité.*

#### Qui est concernés :

Tous les agents des administrations, personnels civils de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et des établissements publics de santé et militaire.

#### Période de référence :

Du 31/12/2014 au 31/12/2018

#### Critères pour le calcul :

- Taux d'inflation : +2,85%
- Valeur moyenne du point en 2014 : 55,5635€
- Valeur moyenne du point en 2018 : 56,2323€

## CALCUL DE LA GIPA

*Pour calculer le montant de la GIPA au titre de l'année 2019, vous devez vous munir de :*

- votre Indice Majoré au 31/12/2014
- votre Indice Majoré au 31/12/2018

*Pour faire une simulation de votre droit à la GIPA*

#### **CONTACTEZ-NOUS :**

Tél : 04-68-51-55-62

Tél : 07-77-98-24-22

Mail : [ud.fafpt66@gmail.com](mailto:ud.fafpt66@gmail.com)

*Ou connectez-vous sur le site de la FAFPT66 / espace adhérent.*

**[www.fafpt66.fr](http://www.fafpt66.fr)**

